



Accident de la route sous emprise du cannabis

Par **silex31**, le **07/08/2013** à **19:59**

bonjour, j ai eu un accident de voiture il y a quatre mois. j ai voulu éviter un chevreuil mais il n y a pas de témoin (ce sont les mots de l'assureur). il y avait une pluie forte . je suis la seule blessée et je n ai rien dégradé (la nature, pas de pilonne ...). arrivée a l'hôpital inconsciente les policiers m'ont fait un test sanguin au cannabis qui s'est révélé positif a 1,1 ... transmis au procureur . j 'ai passé trois mois dans un centre de rééducation et je continue encore des séances chez un kiné. j ai appris lors de ces trois mois en rééducation par mon assurance voiture que les policiers avaient fait ce test et l'assurance me demande de rembourser les sous pour la voiture et les soins. ma mutuelle me demande par questionnaire si cela va passer au tribunal et je crains qu'elle me demande aussi de rembourser les frais pour les soins. actuellement j ai payé une amende de 90 euro pour non maîtrise de la vitesse du véhicule et je vais être convoqué pour faire une déposition. c'est mon assurance voiture qui m'a prévenu de toutes ces démarches (test au cannabis) je n'ai rien signé ou reçu et j ai commencé a rembourser l'assurance . je voudrais savoir ce que je risque et s'il y a pas un vice de procédure

Par **amajuris**, le **07/08/2013** à **20:08**

bjr, n'en conduisant votre véhicule sous l'emprise de produits stupéfiants interdits outre le côté pénal, votre assurance ne vous garantira pour les frais et les dommages que vous avez occasionnés. à ma connaissance il n'y a aucun vice de procédure car c'est vous seule qui n'avez pas respecté la loi donc vous devez en assumer toutes les conséquences. ncdt